



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 30214

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les foyers de la maladie de la langue bleue qui progressent dans le Sud-Ouest. Il lui demande de bien vouloir le nombre de foyers infectieux dans les élevages et les mesures qui sont mises en oeuvre pour éviter la propagation de cette maladie.

Texte de la réponse

Le plan de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) est en cours. En ce qui concerne le sérotype 8, 41 millions de doses ont été livrées depuis mars 2008 qui doivent permettre, sur le plan national, de vacciner près de 80 % du cheptel bovin et 96 % du cheptel ovin. Le calendrier de livraison a été totalement respecté pour les vaccins ovins. Le retard de livraison des doses bovines, rencontré en juillet et août et lié à un incident sur un lot de fabrication, a été totalement rattrapé à ce jour. Cette vaccination a permis de protéger une partie importante des cheptels et de rétablir au mieux les flux commerciaux. 20 000 nouveaux foyers ont été déclarés depuis la reprise de l'activité virale en 2008, essentiellement sur des animaux non encore vaccinés. Par ailleurs, suite à l'enquête conduite pour estimer les besoins complémentaires, des doses « bovines » qui demeuraient mobilisables dans le cadre de l'appel d'offre passé en novembre auprès du laboratoire Intervet ont pu être mises à disposition des départements qui en ont fait la demande. En ce qui concerne le sérotype 1, 11,2 millions de doses ont été livrées depuis mars 2008 permettant la vaccination obligatoire des animaux de 18 départements du Sud-Ouest de la France. 3 200 foyers du sérotype 1 sont apparus en 2008 sur des animaux entrés en contact avec l'agent pathogène quand ils ne bénéficiaient pas encore d'une couverture vaccinale efficace. Un appel d'offres a été lancé qui permettra de couvrir un besoin de 50 millions de doses et de vacciner progressivement l'ensemble du cheptel bovin et ovin-caprin français, à l'exception des départements déjà servis. L'objectif est d'instaurer à partir de la fin de l'année une vaccination complète et simultanée de l'ensemble du territoire contre les sérotypes 1 et 8.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30214

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7719

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10167